

BIOMÉTRIE

Gestion des migrations aujourd'hui et demain



Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Canada 

But

- Présenter l'élargissement du programme de biométrie du Canada.
- Décrire les nouvelles exigences et le cadre de prestation de services.
- Montrer comment la biométrie facilite les voyages légitimes au Canada tout en améliorant la sécurité des Canadiens.

La biométrie aujourd'hui et demain

- La **biométrie**, c'est-à-dire la mesure des caractéristiques physiques uniques comme les empreintes digitales, est reconnue à l'échelle mondiale comme un outil fiable et précis en matière d'établissement de l'identité et de filtrage de sécurité.
- Le **Canada** utilise la biométrie *aujourd'hui* mais, comme de nombreux pays, met à niveau et accroît les contrôles biométriques pour *demain*.



1. **La biométrie d'aujourd'hui** : examen du rôle actuel de la biométrie

2. **La biométrie de demain** : élargissement de la collecte et de la vérification

3. **Nouvelles exigences** : qui doit fournir des données biométriques, processus lui-même

4. **Prestation de services** : accessibilité des services assurant l'excellence de l'expérience client

5. **Principaux avantages** : moyen sûr d'accueillir les nouveaux arrivants et les visiteurs

1. La biométrie d'aujourd'hui : examen du rôle actuel de la biométrie

Le gouvernement du Canada prélève les empreintes digitales des **demandeurs du statut de réfugié depuis 1993** et collecte des empreintes digitales et des photos depuis 2013, dans le cadre du **Projet de biométrie pour les résidents temporaires** :

Qui?

Les résidents temporaires de 30 nationalités, tous les demandeurs d'asile, les demandeurs d'aide à la réinstallation depuis l'étranger et les personnes qui font l'objet d'un renvoi du Canada (p. ex. les personnes expulsées)

Comment?

Les clients paient des frais de 85 \$ (certaines exemptions s'appliquent) pour le prélèvement de leurs empreintes digitales et de leur photo auprès d'un centre de réception des demandes de visa (CRDV) ou d'un centre de soutien au traitement des demandes aux États-Unis.

Pourquoi?

- ✓ **IDENTIFICATION** : la biométrie est reconnue comme l'un des moyens d'identification les plus fiables.
- ✓ **FACILITATION** : faciliter l'entrée des voyageurs en permettant de vérifier rapidement et efficacement l'identité des voyageurs qui arrivent aux points d'entrée canadiens.
- ✓ **SÉCURITÉ** : renforcer l'intégrité du programme d'immigration du Canada en prévenant la fraude d'identité, en permettant de repérer les personnes qui présentent un risque pour la sécurité et en empêchant les criminels connus d'entrer au Canada.

2. La biométrie de demain : élargissement de la collecte et de la vérification

Trois composantes d'un programme élargi de contrôle biométrique :

(1) Collecte

- Accroissement de la population de visiteurs et de nouveaux arrivants qui doivent fournir des données biométriques pour venir au Canada
- Expansion du réseau de points de service pour la collecte des données biométriques dans le monde et au Canada

(2) Vérification

- Mise en place de la vérification systématique automatisée des empreintes digitales dans les principaux aéroports du Canada
- Accroissement de la capacité de collecter et de vérifier les données biométriques à 57 points d'entrée
- Prévention de la fraude d'identité au moyen de la vérification systématique des données biométriques

(3) Échange de renseignements

- Mise en œuvre de l'échange de données biométriques avec les partenaires du Groupe des cinq pour les migrations :
 - Australie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et États-Unis
- Renforcement de la gestion de l'identité et du contrôle de sécurité

3. Nouvelles exigences : qui doit fournir des données biométriques

	Demandes du statut de résident temporaire (RT)				Demandes de résidence permanente (RP)
	Visa de résident temporaire (visa de visiteur)	Permis de travail	Permis d'études	Permis de séjour temporaire	
Étrangers tenus d'obtenir un visa	✓	✓	✓	✓	✓
Étrangers exemptés de l'obligation de visa	X	✓	✓	✓	✓
Ressortissants des États-Unis	X	X	X	X	✓

Mise en place de la politique du « 1 en 10 » : nouvelle politique exigeant la collecte des données biométriques tous les 10 ans seulement dans le cas des demandes de visa de RT.

Facilite les voyages pour les visiteurs qui reviennent, les étudiants et les travailleurs.

3. Nouvelles exigences : comment le processus fonctionne

Demande

Présenter une demande

en ligne : réception de la lettre d'instructions pour la collecte des données biométriques par courriel dans les 24 heures
sur papier : réception de la lettre d'instructions pour la collecte des données biométriques par la poste
dans un CRDV : présentation d'une demande en personne au CRDV le plus près et inscription des données biométriques en même temps
à un PE : les étrangers exemptés de l'obligation de visa et qui sont éligibles de présenter leur demande aux PE peuvent inscrire leurs données biométriques au même temps.

Payer les frais : frais de 85 \$ pour l'inscription des données biométriques payables au moment de la présentation d'une demande (montant familial maximal de 170 \$)

Traitement

Collecte : le client fournit ses données biométriques au point de collecte de données le plus près.

Contrôle : les empreintes digitales sont encodées et transmises à la GRC aux fins de contrôle et de stockage.

Échange de renseignements : échange des données biométriques entre les partenaires du Groupe des cinq pour les migrations




Décision finale : la biométrie entraîne une prise de décisions améliorée et plus sûre en matière d'immigration.

Arrivée

Par voie aérienne : vérification des empreintes digitales dans 19 aéroports canadien et vérification systématique des empreintes digitales aux guichets libre-service dans les principaux aéroports

Par voie terrestre ou maritime : capacité de vérification des empreintes à 38 points d'entrée

4. Prestation de services : accessibilité des services assurant l'excellence de l'expérience client

RÉGION	PROGRAMME ACTUEL	À COMPTER DE 2018
	<ul style="list-style-type: none"> • 137 CRDV dans 95 pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins de 149 CRDV dans 99 pays • Ajout d'équipement dans les CRDV existants, ajout de CRDV dans de <i>nouveaux pays</i> et accroissement du <i>nombre de CRDV</i> dans les principaux pays sources (p. ex., le nombre de CRDV passe de 5 à 12 en Chine)
	<ul style="list-style-type: none"> • Points d'entrée/bureaux locaux d'IRCC (demandeurs d'asile au Canada) 	<ul style="list-style-type: none"> • Centres Service Canada • Points d'entrée/bureaux locaux d'IRCC (demandeurs d'asile au Canada) • 57 PE pour les demandeurs éligibles
	<ul style="list-style-type: none"> • 135 centres de soutien au traitement des demandes aux États-Unis 	<ul style="list-style-type: none"> • 135 centres de soutien au traitement des demandes aux États-Unis

Afin de veiller à l'accessibilité des services :

- l'emplacement des points de service pour la collecte des données biométriques est déterminé en fonction des volumes de demandes et des besoins;
- plus d'équipement pour la collecte des données sera ajouté dans certains points de service, nouveaux et existants.

BIOMETRIC ENROLMENT SERVICE POINTS



À compter de 2019, au moins 96 % des clients auront accès à un CRDV dans leur pays.

5. Principaux avantages : moyen sûr d'accueillir les nouveaux arrivants et les visiteurs

- **La biométrie est un outil précis et fiable qui nous permet de connaître l'identité d'un demandeur.**
- **La détermination de l'identité joue un rôle fondamental dans toutes les décisions en matière d'immigration.**

- ✓ **Mobilisation des ressources en matière d'immigration et de traitement à la frontière** : la collecte et le filtrage des données biométriques facilitent le traitement des demandes d'immigration, et la vérification des données biométriques aux points d'entrée assure la fiabilité du processus d'authentification de l'identité et d'entrée des personnes au Canada.
- ✓ **Sécurité et sûreté** : l'échange des données biométriques et le filtrage de sécurité permettent d'empêcher l'entrée des personnes interdites de territoire et de détecter et prévenir la fraude d'identité tout en facilitant les voyages légitimes.
- ✓ **Normes internationales** : maintiennent et rehaussent la réputation du gouvernement du Canada à l'échelle internationale en montrant à la communauté internationale que le Canada prend l'intégrité et la sécurité du programme en matière de migration au sérieux.

La migration bien gérée **établit un équilibre** entre la facilitation de l'entrée pour les voyageurs légitimes et la prévention, la détection et le refus de l'entrée en ce qui concerne les personnes qui représentent un risque pour la santé et la sécurité des Canadiens.

Protection de la vie privée

Assurer la confidentialité des renseignements personnels et des données biométriques des clients

- Les risques sont atténués en vertu d'une autorisation légale transparente prévue par le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (RIPR).
- Des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) et des consultations avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada permettent de veiller à ce que des mesures de protection des renseignements personnels de classe mondiale soient mises en place afin de protéger les renseignements personnels des demandeurs.
- La GRC stocke les empreintes digitales et les élimine selon une politique de conservation conforme à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.
- Cadre robuste de protection de la vie privée pour les ententes d'échange de renseignements conclus avec les partenaires du M5 (États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande).
 - *Par exemple, les partenaires envoient des **empreintes digitales anonymisées** pour lancer une requête dans les bases de données de l'immigration d'un autre pays, et le pays qui reçoit la requête **doit éliminer** ces empreintes digitales lorsque la requête est terminée.



Dates importantes

Avril 2018

Publication préalable des modifications réglementaires

Mai 2018

Fin de publication préalable

Novembre 2018

Ajout de points de service pour la collecte des données biométriques à l'étranger (Asie du Nord, Asie du Sud, Asie-Pacifique, Amériques)

Février 2019

Ajout la collecte des données biométriques en Canada

Période de consultation de 30 jours

Le gouvernement canadien informe et consulte les intervenants ainsi qu'à tous les Canadiens

Juillet 2018

Entrée en vigueur 1

Les ressortissants de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient devront fournir des données biométriques.

Ajout de points de service pour la collecte des données biométriques à l'étranger (Europe, Afrique et Moyen-Orient)

Décembre 2018

Entrée en vigueur 2

Les ressortissants de l'Asie (y compris la Chine et l'Inde) et des Amériques seront tenus de fournir des données biométriques.

Mars 2019

Vérification au moment de l'inspection primaire